

A l'Assemblée générale du
Centre sportif de Malley SA, Prilly

Lausanne, le 11 mai 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre sportif de Malley SA, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Experte-réviseur agréée

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Bilan détaillé au		31 décembre 2020	31 mars 2020
	Notes	CHF	CHF
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Trésorerie			
Caisse		7'882	10'793
Poste, compte courant et compte deposito		86'367	53'361
Banques, comptes courants "exploitation"		3'507'812	39'372
Banques, comptes courants "construction"		7'604'999	6'195'701
		<u>11'207'060</u>	<u>6'299'227</u>
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services			
Correction de valeur sur créances	2.1	994'881	1'559'639
		-10'000	-10'000
		<u>984'881</u>	<u>1'549'639</u>
Autres créances			
Créances résultant des anciennes installations	2.3	<u>394'600</u>	<u>394'600</u>
Actifs de régularisation			
Actifs transitoires	2.2	249'423	2'451'776
Primes d'assurances sociales constatées d'avance		147'149	352'043
Subventions complémentaires		761'111	1'473'476
Subventions à facturer aux communes de Lausanne-Région		2'168'723	0
		<u>3'326'406</u>	<u>4'277'295</u>
Total de l'actif circulant		15'912'947	12'520'761
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations financières			
Créances résultant des anciennes installations	2.3	9'470'400	9'470'400
Créances LHC pour Malley 2.0	2.4	7'500'000	7'500'000
Frais financiers Malley 2.0	2.5	47'250	57'000
		<u>17'017'650</u>	<u>17'027'400</u>
Immobilisations corporelles			
Acomptes sur achat machines		0	74'479
Installations		8'214	9'000
Machines		343'781	317'000
Identité visuelle		4'538	18'000
Machines de bureau		81'291	25'000
Logiciels		109'575	45'000
Installations "CIGM" réutilisées par le CSM	2.6	233'750	275'000
Patinoires	2.7	83'935'224	80'610'000
		<u>84'716'373</u>	<u>81'373'479</u>
Investissements en cours			
Coût de construction du Centre sportif de Malley	89'291'936	2.8	84'133'529
Acomptes sur aide financière cantonale, fédérale, fonds du sport	-3'650'000	2.8	-3'650'000
		<u>85'641'936</u>	<u>80'483'529</u>
Total de l'actif immobilisé		187'375'960	178'884'408
Total de l'actif		203'288'907	191'405'169

Centre sportif de Malley SA
Prilly

Bilan détaillé au	31 décembre 2020	31 mars 2020
(Suite)		
	Notes	CHF
PASSIF		CHF
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
Créanciers tiers	2.9	4'661'221
Créanciers actionnaires		473'242
		<u>5'134'464</u>
		2'440'341
		<u>0</u>
		<u>2'440'341</u>
CIGM Dettes à court terme portant intérêts		
BCV, avance à terme fixe, 0.53% 2015-2021	2.10	2'200'000
BCV, avance à terme fixe, 0.75% 2015-2020		0
		<u>2'200'000</u>
		0
		<u>2'000'000</u>
		<u>2'000'000</u>
CSM Dettes à court terme portant intérêts		
BCV, avance à terme fixe, 0.9%, 2018-2030	2.10	834'000
BCV, avance à terme fixe, 0.96%, 2019-2031	2.10	666'664
BCV, avance à terme fixe, 0.29% 2019-2020		0
BCV, avance à terme fixe, 0.29% 2019-2020		0
		<u>1'500'664</u>
		834'000
		666'664
		10'000'000
		10'000'000
		<u>21'500'664</u>
		<u>165'394</u>
Autres dettes à court terme		
Primes d'assurances dues		92'847
		<u>92'847</u>
		1'097'035
Passifs de régularisation		
Passifs transitoires		1'440'628
Intérêts courus sur financement nouvelle construction		446'467
		<u>1'887'095</u>
		1'549'435
		<u>1'549'435</u>
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>		10'815'069
		27'655'833
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		
CIGM Dettes à long terme portant intérêt		
BCV, avance à terme fixe, 0.53% 2015-2021	2.11	0
BCV, avance à terme fixe, 0.35% 2019-2029		1'100'000
BCV, avance à terme fixe, 0.35% 2019-2029		2'100'000
BCV, avance à terme fixe, 0.40% 2020-2025		2'000'000
		<u>5'200'000</u>
		2'200'000
		1'100'000
		2'100'000
		0
		<u>5'400'000</u>
CSM Dettes à long terme portant intérêt		
Caisse de pension Poste, avance à terme fixe, 0.40% 2016-2022	2.11	8'000'000
Fonds de compensation AVS/AI/APG, 0.15% 2017-2023		2'500'000
Fonds de compensation AVS/AI/APG, 0.18% 2017-2025		2'500'000
Fonds de compensation AVS/AI/APG, 0.35% 2017-2027		2'500'000
UBS, avance à terme fixe, 0.4% 2017-2024		25'000'000
UBS, avance à terme fixe, 0.9% 2017-2033		25'000'000
UBS, avance à terme fixe, 0.43% 2018-2025		25'000'000
UBS, placement privé, 0.25% 2020-2025		30'000'000
BCV, avance à terme fixe, 0.9% 2018-2030		23'540'500
BCV, avance à terme fixe, 0.96% 2019-2031		18'833'338
BCF, avance à terme fixe, 0.52% 2019-2028		20'000'000
		<u>182'873'838</u>
		8'000'000
		2'500'000
		2'500'000
		2'500'000
		25'000'000
		25'000'000
		25'000'000
		0
		24'166'000
		19'333'336
		20'000'000
		<u>153'999'336</u>
Provision pour risques et charges		
	2.15	50'000
		<u>50'000</u>
		0
<i>Total des capitaux étrangers à long terme</i>		188'123'838
		159'399'336
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		4'350'000
Résultat de l'exercice	2.12	0
		<u>0</u>
		4'350'000
<i>Total des capitaux propres</i>		4'350'000
		4'350'000
Total du passif		203'288'907
		191'405'169

Compte de résultat détaillé pour	Comptes 2020		Comptes 2019/2020
		Du 1er Avril 2020 au 31 décembre 2020	Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020
	Notes	CHF	CHF
Produits nets résultant des prestations de services			
Revenus patinoires		249'104	308'667
Spectacles, exposition et manifestations		651'090	303'175
Location de locaux et de surfaces		305'550	143'517
Autres recettes		546'001	933'340
Pertes sur débiteurs et correction de valeur sur créances		0	-78
Produits nets résultant de prestations de services		1'751'745	1'688'622
Charges de personnel			
Salaires et autres traitements		1'560'846	1'865'689
indemnités RHT		-150'533	0
Charges sociales		377'056	389'092
Charges diverses de personnel		22'335	99'403
		1'809'705	2'354'184
Autres charges d'exploitation			
Entretien et remplacement ordinaire		572'305	556'854
Charges d'exploitation de la patinoire provisoire		0	97'090
Charges diverses relatives aux spectacles		6'979	349'448
Assurances		89'783	62'442
Redevances de superficie		190'243	137'025
Loyer		0	15'040
Energie et eau		441'947	848'899
Location et maintenance centrale énergétique		1'075'405	882'710
Frais d'administration		291'600	432'839
Frais divers d'exploitation		120'911	211'236
Honoraires et mandats		520'754	155'332
Frais de sécurité		553'143	413'731
Frais de publicité et de représentation		31'678	152'045
Aides offertes aux écoles locales		3'064	8'670
Aides aux clubs et manifestations		0	45'646
Charge de TVA		36'828	63'844
Impôts et taxes immeuble		0	92
		3'934'640	4'432'942
Amortissements			
Amortissements des immobilisations corporelles		99'654	166'453
Amortissements des patinoires		2'998'981	774'995
Utilisation (-) / Attribution (+) du fonds d'amortissement		0	-850'000
		3'098'634	91'448
Charges financières nettes	2.13	616'588	200'075
Charges et produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles nettes	2.14	392'025	98'414
Impôts directs		3'994	6'039
Excédent de charges avant subventions		-8'103'841	-5'494'480

Centre sportif de Malley SA
Prilly

Compte de résultat détaillé pour	Comptes 2020	Comptes 2019/2020
	Du 1er Avril 2020 au 31 décembre 2020	Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020
	<u>Notes</u> CHF	CHF
Subventions reçues		
Contributions des communes de Lausanne-Région	2'197'250	600'533
Subventions budgétisées des communes de Lausanne, Prilly et Renens, selon convention	5'145'480	3'734'150
	<hr/>	<hr/>
	7'342'730	4'334'683
	<hr/>	<hr/>
Excédent de charges	-761'111	-1'159'797
Subventions complémentaires selon la convention d'actionnaires	761'111	1'159'797
	<hr/>	<hr/>
Résultat de l'exercice	0	0
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

1. Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse et plus particulièrement selon les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des Obligations (art. 957 à 962).

Les principes comptables utilisés sont conformes à la loi avec les précisions suivantes :

L'établissement des comptes requiert de la part du Conseil d'administration des estimations et des évaluations qui pourraient influencer l'importance des valeurs en capital, des obligations et des obligations éventuelles au moment de l'établissement du bilan mais aussi des charges et des produits de la période de référence. Le Conseil d'administration prend alors une décision pour chaque cas, à son entière discrétion, en profitant des marges de manœuvre légales existantes pour l'établissement du bilan et les évaluations. Pour le bien de la société, dans le cadre du principe de prudence, des amortissements, des corrections de valeurs et des provisions peuvent être constitués au-delà des proportions économiques nécessaires.

Selon l'article 27 des statuts du 25 mai 2016, les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre de chaque année. Ainsi, l'exercice 2020 commencé au 1er avril 2020 comporte seulement neuf mois. Il y a lieu d'en tenir compte pour la comparaison du compte de résultat.

2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

En 31 mars 2020, cette rubrique comprenait des créances envers les communes actionnaires CHF 949'150.—, encaissées en avril 2020. Au 31 décembre 2020 CHF 0.-.

2.2 Actifs transitoires

Au 31 mars 2020, le solde de l'aide cantonale accordée pour la construction des patinoires de CHF 2'190'120.19 reçu en juin 2020 était enregistré dans ce compte.

2.3 Créances résultant des anciennes installations

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
	CHF	CHF
	<u>9'865'000</u>	<u>9'865'000</u>

Il s'agit des subventions complémentaires que les communes de Lausanne, Prilly et Renens ont accepté de verser à la société au cours des prochains exercices pour couvrir la perte au bilan découlant de l'amortissement intégral des installations du "CIGM" dont l'exploitation a cessé au 31 mars 2017.

Cette créance est répartie entre les trois communes comme suit :

- Commune de Lausanne	6'165'000	6'165'000
- Commune de Prilly	1'850'000	1'850'000
- Commune de Renens	1'850'000	1'850'000
	<u>9'865'000</u>	<u>9'865'000</u>

Les communes de Lausanne, Prilly et Renens ont conclu une convention dite "Accord complémentaire" par laquelle elles s'engagent à rembourser la créance ci-dessus sur une période de 25 ans au maximum.

Le montant de la créance échu dans les 12 mois qui suivent la clôture des comptes est présenté dans l'actif circulant, soit **CHF 394 600.—**.

La convention vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP (Loi Fédérale sur la Poursuite pour dettes et la faillite).

La créance ne porte pas intérêts et elle est exigible dès l'année qui suit l'entrée en vigueur de la convention d'actionnaires 2016. D'un commun accord les communes signataires de la convention ont fixé la date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Ainsi, la première annuité est due au 1er janvier 2021. Les annuités ont été réglées courant avril.

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

2.4 Créances LHC pour "Malley 2.0"	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
	CHF	CHF
	<u>7'500'000</u>	<u>7'500'000</u>
2.5 Frais financiers pour "Malley 2.0"	<u>47'250</u>	<u>57'000</u>

Selon l'accord, le remboursement de cette créance sera effectué sur 10 ans dès 2023. Une garantie potentielle pourra être activée au besoin.

2.6 Installations "CIGM" réutilisées par le CSM	<u>233'750</u>	<u>275'000</u>
--	----------------	----------------

Sur la base d'un inventaire des équipements, matériel, installations et machines réutilisables, établi par la direction, leur valeur d'exploitation au 1er avril 2017 a été évaluée en fonction de la date et de leur valeur d'achat combinée avec la durée d'utilité usuelle. Selon cette règle, la valeur d'exploitation a été évaluée à CHF 900'000.—.

Ce poste a été amorti comme suit :

Valeur au 1er avril	275'000	450'000
- amortissements ordinaires	-41'250	-100'000
- vente immobilisations	0	-10'770
- perte sur la vente d'immobilisations	0	-64'230
<u>Valeurs résiduelles au 31 décembre et 31 mars</u>	<u>233'750</u>	<u>275'000</u>

2.7 Patinoires

Les 3 patinoires étant pleinement opérationnelles dès le mois de décembre 2019, leur coût de construction a été déterminé et comptabilisé séparément au 31 mars 2020. Des ajustements seront nécessaires lorsque le coût de construction final du CSM sera connu.

La valeur au bilan des patinoires s'établit comme suit :

Coût de construction des patinoires déterminé approximativement, à l'aide du suivi des coûts tenus par les chefs de projet ¹⁾	126'409'200	120'084'995
<u>Moins :</u>		
<u>Subventions d'investissements</u>		
Etat de Vaud	-30'000'000	-30'000'000
Office fédéral du Sport (OFSP)	-6'000'000	-6'000'000
Fonds Vaudois du Sport	-2'700'000	-2'700'000
	<u>-38'700'000</u>	<u>-38'700'000</u>
<u>Moins :</u>		
Fonds d'amortissements	-3'773'976	-774'995
	<u>83'935'224</u>	<u>80'610'000</u>

1) La participation du LHC au coût de construction des loges de CHF 5'000'000.- a été déduite directement du coût de construction.

2) Les amortissements sont calculés sur la base du coût de construction provisoire net de subventions au 31 décembre 2020.

Calcul des amortissements

Malgré une utilisation de la patinoire principale dès la fin septembre 2019, le centre de glace a été pleinement opérationnel seulement dès le 20 décembre 2019 (ouverture des 3 patinoires), ceci en raison des travaux de finition des ouvrages. Dans ces conditions, l'amortissement a été calculé dès le 1er janvier 2020 selon les principes suivants :

- Gros œuvre	40/50 ans
- Installations intérieures non liées à l'immeuble	15 ans
- Frais indirects de construction	5 ans

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

2.8 Coût de construction du Centre sportif de Malley	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
	CHF	CHF
	<u>85'641'936</u>	<u>80'483'529</u>

Au 31 décembre 2020, le montant ci-dessus représente le coût de construction en cours, soit :

- Piscines et parking	89'291'936	84'133'529
<u>Moins :</u>		
<u>Acomptes sur subventions</u>		
- Office fédéral du Sport (OFSP)	-1'300'000	-1'300'000
- Fonds Vaudois du Sport	<u>-2'350'000</u>	<u>-2'350'000</u>
<u>Valeur au bilan</u>	<u><u>85'641'936</u></u>	<u><u>80'483'529</u></u>

Le solde des subventions OFSP de CHF 700'000.— et du Fonds Vaudois du Sport de CHF 350'000.— sera versé lors de la réception de la piscine.

En 2021, le coût de construction définitif du parking sera comptabilisé séparément et amorti sur une durée de 20 ans.

2.9 Dettes résultant d'achats et de prestations de services

Au 31 mars 2020, cette rubrique comprenait des dettes envers les communes actionnaires pour CHF 864'837. Au 31 décembre 2020 celles-ci sont présentées distinctement.

2.10 Dettes à court terme portant intérêts

Conformément aux dispositions légales, les emprunts à terme fixe, échus dans les douze prochains mois, ont été classés dans les dettes à court terme portant intérêts puisque le montant des remboursements et/ou des renouvellements prévus n'est pas encore défini exactement.

2.11 Dettes à court terme et long terme portant intérêts

L'ensemble des dettes à court et à long terme est cautionné par les Communes de Lausanne, Prilly et Renens à l'exception des emprunts "Fonds de compensation AVS", lesquels sont cautionnés par l'Etat de Vaud (CHF 7'500'000.—) et du nouvel emprunt UBS, placement privé, 0.25 % 2020-2025 de CHF 30 millions qui n'est pas cautionné.

2.12 Capitaux propres

L'excédent de charges de l'exercice 2020 CHF 761'111.20 est couvert par la comptabilisation de subventions complémentaires (cf point 2.3).

2.13 Charges financières	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
	CHF	CHF
	<u>616'588</u>	<u>200'075</u>

Ce compte est composé des :

- Intérêts sur les emprunts du CIGM	27'132	38'678
- Intérêts et frais de banques	2'845	1'398
<u>A ajouter :</u>		
- Imputation forfaitaire des intérêts relatifs à l'exploitation des patinoires	<u>586'611</u>	<u>160'000</u>
	<u><u>616'588</u></u>	<u><u>200'075</u></u>

Pour l'exercice 2020, le montant de CHF 586 611 représente 60 % du coût des intérêts (patinoires) sur l'ensemble des emprunts pour la période du 1er avril au 31 décembre 2020. Pour l'exercice 2019/2020, le montant de CHF 160'000.— était calculé sur la base du taux d'intérêts moyen pondéré des différents emprunts (0.62%) appliqué sur le coût de construction de la partie "Patinoires" dès le 1er janvier 2020.

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

2.14 Charges et produits exceptionnels nets	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
	CHF	CHF
	<u>392'025</u>	<u>98'414</u>
 Cette rubrique comprend essentiellement les éléments suivants :		
<i>Charges exceptionnelles</i>		
- Charges des exercices antérieurs	427'320	38'247
- Dotation provision pour litiges	50'000	0
- Perte sur ventes de matériel d'occasion	0	64'230
	<u>477'320</u>	<u>102'477</u>
 Moins :		
<i>Produits exceptionnels</i>		
- Dissolution provisions devenues inutiles	-34'730	0
- Produits des exercices antérieurs	-33'905	0
- Location terrain	-10'770	0
- Divers produits non significatifs	-5'890	-4'063
	<u>-85'295</u>	<u>-4'063</u>
 Charges et produits exceptionnels nets	 <u><u>392'025</u></u>	 <u><u>98'414</u></u>

2.15 Litiges

La dotation à charge de l'exercice CHF 50'000.- est destinée à couvrir essentiellement les frais de procédure qui pourraient rester à charge dans le cadre d'un recours déposé par une société de média et une journaliste auprès du Tribunal Cantonal sur la base de la loi sur l'information (LInfo)

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

3. Indications selon l'article 959c alinéa 2 CO

Nombre de collaborateurs

Le nombre moyen des collaborateurs à plein temps ne dépasse pas le seuil de 250.

Propres actions

La société détient 629 (31 mars 2020 : 627) de ses actions pour une valeur comptable de CHF 0.00. Elles ont été cédées gratuitement par les actionnaires.

Valeur résiduelle des autres dettes résultant d'opération de crédit bail à plus d'un an	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
	CHF	CHF
Leasing Véhicule	<u>18'394</u>	<u>22'792</u>
Dettes envers l'institution de prévoyance professionnelle	<u>25</u>	<u>153'794</u>

Restriction des droits de propriété de certains actifs

Les bâtiments en construction sont situés sur un terrain au bénéfice d'un droit de superficie accordé par la Commune de Lausanne.

Compte tenu de la mise en exploitation de la partie "Patinoires" la redevance contractuelle a été facturée par la Commune de Lausanne et comptabilisée dans le compte de résultat.

Le droit de superficie a été constitué pour une durée de 60 ans conformément à l'acte notarié du 29 septembre 2016. La redevance annuelle est de **CHF 257'472.—**. Tous les 5 ans cette redevance pourra être indexée sur l'indice des prix à la consommation.

Engagements conditionnels

Par une convention additionnelle a un contrat de leasing pour le Videotron conclu par le LHC, le CSM s'est conditionnellement subrogé aux engagements du LHC.

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.03.2020</u>
	CHF	CHF
Valeur résiduelle des engagements de leasing du LHC	<u>2'249'487</u>	<u>2'586'910</u>

Charges et produits exceptionnels nets

Cette rubrique est détaillé au point 2.16.

Litiges

Les litiges existant au 31 mars 2020 avec l'entreprise générale et le personnel ont été conventionnellement réglés au cours du 2e semestre 2020.

Autres informations

L'économie suisse et mondiale est fortement impactée par les mesures prises pour le ralentissement de la propagation du Coronavirus tant en 2020 qu'au début de l'année 2021. A l'heure actuelle, il est très difficile d'en apprécier tous les impacts de manière précise.

Des aides ont été mises en place par les autorités fédérales et cantonales, afin de soutenir l'économie dans son ensemble et de maintenir les places de travail.

Compte tenu de la convention de couverture des déficits par les corporations de droit public, la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause, bien que le CSM reste dans l'attente du permis d'exploitation définitif pour la partie du CSM en exploitation.